



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-05

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 2 juin 2026, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

« Règlement n°2026-05 d'emprunt décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (règlement parapluie) »

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 29^{ème} jour de juillet 2026.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' and 'B'.

Valérie Beaurivage Vincent

Directrice générale et greffière trésorière par intérim